



Commune de MAISOD  
230, Route du Pont de la Pyle  
39 260 MAISOD  
03 84.42.32.46 – mairie@maisod.fr

## DÉLIBÉRATION N° M-2023-0048 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 /11 /2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 11  
Absents :  
Pouvoirs :  
  
Nombre de suffrages  
exprimés :  
Pour : 11  
Contre :  
Abstentions :

### Étaient présents :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, Mme Delphine BARTHET, Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

### Procurat(s) :

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

À été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Céline GROS

### Date de convocation

21/11/2023

### FINANCES : RELAIS DU LAC

### Date d'affichage

21/11/2023

- Choix du prestataire « Étude de sol ».

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix du prestataire d'étude de sol et présente les offres reçues et analysées en mairie.

- FONDA CONSEIL : malgré nos nombreuses sollicitations par mail et par téléphone, nous n'avons pas reçu d'offre de cette société.

- IG-CO : à la somme de 4 800.00 € hors Taxe, soit 5 760.00 TTC

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/11/2023

et publication du :

30/11/2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DÉCIDE de retenir l'offre de la Société IG-CO à la somme de 4 800.00 € HT, soit 5 760.00 € TTC

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20231128-M\_2023\_0048-DE



Fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits.

Ont signé au registre des  
délibérations les membres  
présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel BLASER